

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractériel personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

08759

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1112

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAMDAN BOUCHAB

Date de naissance : 01.01.1953

Adresse : Hay Massira 101-71 Appr 4 C.R.A

Tél. : 06 66 12 49 59

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. Ahmed LAKLAECH
Médecin Généraliste
Hay Lemnia Bloc 8 - N°2019
Hay Mohammed V Casablanca
Tél: 05 22 62 61 38

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/12/2021

Nom et prénom du malade : MAMDAN BOUCHAB

Age : 64

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 28/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/12/2021))	150,00	Dr. Ahmed LAKLALECH Médecine Générale Hay Lamia Bloc B - N°2 Hay Mohammedi-Casablanca Tél: 05 22 82 81 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr Bouchra Aïnoumoula Imm 71 N° 1522 63 87 58 Hay Moudaïd Tunisie	22/01/2021	276,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
POYALENT H.D.M.S. Centre de Lamis Bloc 5. N° 41 M.S. MIDATE RAHHAL DIPL. D'ETAT N° 2304	03 01 02	6	1	2		90,00 14

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H D	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	Coefficient des travaux
	G B			
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

الدكتور أحمد لقلاب

طب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي طلبة بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدي

عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 62 81 38

DOCTEUR AHMED LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis Hay Mohammedi.

Ain Sebâa - Casablanca

Tél. : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le : 18/02/2021 الدار البيضاء في :

✓ M - MAHDANE Touria

46,90

1/ Xemio sy ciché n°8

5100 Syly i'mli n°1

2/ Colmax sy chale n°8

5310 Syly i'mli n°6

3/ Relaxol q

22,80 g 24h 3x AVL

4/ vitavonifol 12 days

24g ex

5/ Omit 20 mg ND
21/ offrir A/C

LOT : 1355
PER : 06/23
PPV : 46,90 DH

LOT : 013121
UT AV : 07 2024
PPV : 51,00 DH
RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 53DH/10
LOT : 21E005F
PER : 02 2024
PPV : 28,80

Dr. Ahmed
Médecin
Hay Lamia
Hay Mohammedi Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38
N° 2 bis

6/ Di NDO 100 Syg
60,40 S.V. Suppl/i César

PPV 60DH40

EXP 07/2024
LOT 16033 1

7/ FUNGILYS (Crew)
16,30 1 Apr 2021

Dr. Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

PPV 160H30
EXP 04/2024
LOT 12007 2

225,300

Dr. Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

PHARMACIE ADIL
Dr Bouchra BI ANNOURI
Imme 71 N°3 Hay Al Massira
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 0522 63 87 58